



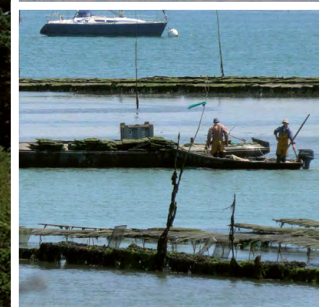
**Arradon**  
GOLFE DU MORBIHAN

**Circuit de la Pointe**  
Randonnée piétonne en boucle, en 2 heures

6,250 km



Des erreurs ? Des  
précisions à apporter ?  
N'hésitez pas à nous en faire part  
sur [odaniel@arradon.fr](mailto:odaniel@arradon.fr)



Repère Km	Circuit de La Pointe
0 km	- Départ de la mairie, place de l'église - Longer les commerces place de l'église, puis rue François Jarlégan. Au carrefour, traverser et prendre le petit chemin qui surplombe la route. Continuer sur 150m jusqu'à la RD 127( vous passez devant le terrain de foot et le camping Parc Priol)
	Traverser la RD et prendre en face le chemin de Kerverho.
1 km	- En haut, beau panorama sur l'anse du Paluden, et l'île aux Moines, prendre à gauche la rue du Paluden.
2 km	- En bas de la rue du Paluden, avant le moulin à marée, tourner à gauche sur le sentier. Longer le bord de mer durant 450 m jusqu'au chemin de Pen Meil. Suivre le chemin jusqu'à la route.
	- Traverser la route et prendre à droite le sentier longeant l'aire naturelle de stationnement sur 200 m. Tourner à gauche sur l'esplanade Anne Caseneuve (au belvédère, admirer les îles Logoden et à droite l'île aux moines). Descendre les escaliers, longer le bord de mer par la droite jusqu'au restaurant «Les Vénètes»
3 km	- Passer derrière le restaurant et rattraper le chemin côtier sur 400m jusqu'à la Pointe d'Arradon.
	Remonter l'allée de la Pointe (route goudronnée) jusqu'au petit giratoire. - Traverser la route et longer le parking à bateaux. Passer devant l'esplanade Anne Caseneuve et prendre le chemin piéton dans l'aire naturelle.
4 km	<b>Option marée haute</b> - A la sortie du chemin, continuer tout droit rue saint Vincent Ferrier sur 300m. Prendre à droite la rue de la Tour Vincent sur 400 m <b>Option marée basse</b> - A la sortie du chemin, tourner à droite impasse de Kerrat. Vous passerez devant le manoir de Kerrat (manoir classé monument historique), prendre le chemin creux sur votre gauche. Vous arrivez au bord de mer. Tourner à gauche et longer le bord de mer sur 500 m. jusqu'à la tour Vincent.
5 km	Remonter le chemin des Bernaches sur 500m. Au bout du chemin, continuer tout droit entre deux propriétés jusqu'au chemin de Sainte Barbe (route goudronnée sur 50m), prendre à gauche.
6 km	Prendre le petit chemin à gauche derrière la Villa »Betsy» (villa de 1880). jusqu'à la chapelle Sainte Barbe. Prendre à droite la rue saint Vincent Ferrier sur 300m pour retrouver le centre bourg.

## Code du randonneur

**Restons sur les sentiers :** Dans la nature, seul le sentier est le territoire de l'homme. Restez sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces. Ne prenez pas de raccourcis et respectez les espaces fragiles.

**Gardons les chiens en laisse :** Nous le considérons comme un ami, les animaux sauvages le perçoivent comme un prédateur !

Pour le confort et la sécurité de tous, gardez vos animaux de compagnie en laisse.

**Récupérons nos déchets :** Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.

Choisissez les produits que vous utilisez. Ramassez et remportez vos déchets avec vous. Soyez volontaire pour préserver notre environnement.

Partageons les espaces naturels : La randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins. Partagez l'espace naturel avec les autres activités sportives et restez attentifs aux autres usagers.

**Laissons pousser les fleurs :** Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet. N'arrachez pas de fleur, de bourgeon ou de jeune pousse mais apprenez à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.

**Soyons discrets :** Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits. Restez discrets pour avoir une chance de les apercevoir. Ne touchez jamais un jeune animal, sa mère l'abandonnerait.

**Préservons nos sites :** Soyez acteur de la qualité vos sites de randonnée ! Un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation... prévenez la mairie

**Ne faisons pas de feu :** Le feu représente un danger pour le randonneur et pour la nature. Respectez les consignes et en cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112 .